

Stéphane Audoin-Rouzeau : « *Les citoyens français ne se rendent pas compte de ce que l'on a fait !* »

Transcription de l'émission « La grande H. », enregistrée le 2 juillet 2019 et diffusée sur le site www.lemediatv.fr le 9 avril 2020 sous le titre : « *Rwanda. La France et le génocide des Tutsi* ».

Lien :

https://www.youtube.com/watch?v=BiruEOQz_Eg

*



JULIEN THERY, HELENE DUMAS ET STEPHANE AUDOIN-ROUZEAU SUR LE PLATEAU DE L'EMISSION « LA GRANDE H. », LE 2 JUILLET 2019.

NB. – Les principaux bégaiements ainsi que les acquiescements de complaisance ont été supprimés.

[Début de la transcription à 00' 10'']

Julien Théry : Bonjour ! Et merci de suivre « La grande H. », l'émission d'histoire du Média. Il y a 25 ans, en 1994, était en cours un épisode effroyable : le génocide des Tutsi au Rwanda, qui a commencé au lendemain du 6 avril 1994, après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, et qui s'est poursuivi jusqu'à mi-juillet 1994, au moment où les accords d'Arusha, en Tanzanie, étaient censés mettre un terme à trois ans de guerre liée aux conditions du retour des exilés tutsi au Rwanda.

Accords, donc, entre le gouvernement hutu et le Front patriotique rwandais des Tutsi. Etaient déclenchés, donc, ces massacres de masse. Les chiffres sont absolument épouvantables : autour de 10 000 morts par jour et au total entre 800 000 et 1 000 000 de victimes. Alors, pour faire l'histoire de ce génocide et pour faire l'histoire du rôle de la France, sujet à controverse, le Président Macron a nommé une commission d'enquête qui doit étudier les archives. Nous avons la chance d'avoir deux des meilleurs spécialistes français avec nous aujourd'hui. D'abord Hélène Dumas.

[01' 21'']

Hélène Dumas : Bonjour.

[01' 22'']

Julien Théry : Bonjour ! Merci beaucoup d'être là. Hélène Dumas est chargée de recherche au CNRS. Elle a fait sa thèse sur le génocide des Tutsi, donc, un livre qui a été publié en 2014 sous le titre : *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*. C'est un livre qui est le fruit de dix années d'enquête sur les lieux, auprès des témoins, des acteurs. Vous avez aussi suivi les procès, je crois. Il est issu d'une thèse de doctorat, ce livre, qui a été soutenue en 2013, me semble-t-il, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau, ici présent lui aussi. Je le remercie beaucoup aussi d'être avec nous. Stéphane Audoin-Rouzeau est directeur de recherche à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Avant tout, c'est un spécialiste bien connu de la guerre de 14-18. Tout particulièrement de la culture de guerre sous un angle, je dirais, qui est celui de l'anthropologie de l'extrême violence et des combats appliquée, donc, à cet autre type de massacre de masse, en définitive, qu'a été la Première Guerre mondiale. Stéphane Audoin-Rouzeau, notamment d'ailleurs, est président du Centre de recherche de l'Historial de Péronne sur la Grande Guerre. Et puis, plus récemment, il s'est mis à s'intéresser de très près à ce qui s'est passé au Rwanda. C'est certainement votre approche anthropologique, justement, de la violence paroxystique qui vous a conduit à vous saisir de ce nouvel objet et à diriger notamment les recherches d'Hélène Dumas, à publier vous-même notamment un livre qui est paru en 2017, si je me souviens bien, et qui s'appelle *Une initiation. Rwanda 1994-2016*. Les tenants et les aboutissants de cette histoire effroyable, très lointaine pour nous, même s'il y a une présence francophone, puis française, dans ce petit Etat de l'Afrique des Grands Lacs depuis longtemps... Ça n'a pas été une colonie française, on ne comprend pas très bien ce qui s'est passé même quand on essaie de s'intéresser un petit peu. Peut-être qu'on pourrait, d'abord, revenir sur les tenants et les aboutissants de ce génocide. Donc, je vous demanderai, peut-être Hélène, de commencer sur ce sujet. On reviendra ensuite sur le développement du génocide lui-même, sur l'action de la France telle qu'elle apparaît, disons, officiellement. Et puis on en arrivera à parler de la création de cette commission de recherche autour du Rwanda, dont vous avez été – je peux le dire déjà – tous les deux exclus. On y reviendra.

[03' 29'']

Hélène Dumas : Eh bien, merci. Alors, c'est très difficile, évidemment en quelques minutes, ici, de résumer une histoire très complexe. Je voudrais commencer par dire que si cet événement, le génocide des Tutsi de 1994, peut paraître lointain, exotique – en tout cas c'est de cette manière qu'il a été décrit en 1994, heureusement pas par l'ensemble des journalistes mais par les médias, on va dire, grand public – c'est une histoire qui nous appartient, qui n'appartient pas seulement à l'Afrique mais qui appartient au monde entier. Pas seulement pour des raisons morales, éthiques, humanitaires mais parce que l'ensemble du monde était présent au Rwanda en 1994...

[04' 13'']

Julien Théry : Etais partie prenante.

[04' 14'']

Hélène Dumas : Etait partie prenante. Les Nations unies étaient présentes, la France évidemment, la Belgique. Enfin, beaucoup de grandes puissances de l'époque se sont surtout abstenues d'intervenir pour mettre fin aux massacres. Donc cette histoire est un épisode extrêmement important de l'histoire des relations internationales de cette fin des années 90. Et ce que j'aimerais ajouter, c'est que c'est un génocide. Un génocide, c'est un événement extrêmement important. Vous disiez tout à l'heure inouï, au sens propre du terme. Et le génocide des Tutsi fait partie de l'histoire des génocides du XX^{ème} siècle au même titre que le génocide des Arméniens et que la Shoah. Donc ce n'est pas un événement lointain, en tout cas il ne devrait pas l'être. Il ne devrait pas l'être.

[04' 55'']

Julien Théry : On peut revenir juste sur la définition de ce que c'est qu'un génocide, qui est très précise ?

[04' 59'']

Hélène Dumas : Oui un génocide, selon la Convention de 1948, c'est l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe religieux, ethnique ou racial. Il faut, je pense, quand on parle du Rwanda, se défier d'une fausse évidence, une fausse évidence ethnographique qui voudrait que Hutu et Tutsi soient des ethnies, des races différentes pour reprendre la terminologie coloniale de l'époque. Les Rwandais, à la fin, toute fin du XIX^{ème} siècle, lorsque, eh bien, les premiers Européens arrivent – ils sont différents ces Européens, il y a des explorateurs parmi eux, des missionnaires, et puis les premiers soldats Allemands qui vont avoir une petite colonie au Rwanda –, eh bien, les Rwandais, eux, ils parlent la même langue, le kinyarwanda, ils sont placés sous l'autorité politique d'un seul et même roi et partagent une unité géographique depuis plusieurs siècles. Donc, il n'y a pas de différence entre Hutu et Tutsi, pas de différence objectivable, telle que la langue, la religion ou le partage du territoire. Et là, cette..., là où je disais que cette histoire nous appartient, c'est qu'elle nous appartient dès son origine puisque ce qui a créé les Tutsi et les Hutu en races ou en ethnies distinctes, c'est la pensée racologique européenne.

[06' 15'']

Julien Théry : Importée par les Colons, donc.

[06' 17'']

Hélène Dumas : Tout à fait. Parce qu'ils ont eu..., cru eu à faire, face à la diversité somatique et culturelle des peuples de l'Afrique de l'Est, à des races différentes. Et puis ils sont aussi bercés des théories de Gobineau sur la coulée blanche, etc. Et donc, les Tutsi vont être décrits dans ces discours racistes comme, eh bien, des cousins des Blancs parce qu'ils sont censés être plus beaux, plus grands, avoir les traits plus fins...

[06' 43'']

Julien Théry : C'est ça... On va distinguer une partie de la population qui sera...

[06' 45'']

Hélène Dumas : Racialisée.

[06' 45'']

Julien Théry : Moins éloignée des Européens [sourire].

[06' 46'']

Hélène Dumas : Voilà. Et puis les Hutu, de leur côté, eh bien, sont présentés comme, eh bien, les parangons de la race nègre, voilà, telle qu'ils la connaissent ailleurs dans l'Afrique.

[06' 54'']

Julien Théry : On crée une hiérarchie raciale.

[06' 56'']

Hélène Dumas : On crée une hiérarchie raciale dans une population qui est parfaitement homogène sur le plan linguistique, culturel et religieux. Et..., voilà..., c'est aussi extrêmement important de penser le..., cette forme si particulière de racisme qui, pour le coup, est le produit de la pensée raciologique européenne.

[07' 14'']

Julien Théry : Et c'est intégré, après, par les acteurs eux-mêmes, donc.

[07' 16'']

Hélène Dumas : Tout à fait ! Parce que les Tutsi vont, évidemment, trouver un argument supplémentaire pour légitimer leur pouvoir. Ils vont d'ailleurs être les adjuvants de la politique coloniale, qui est donc une colonie belge à partir de 1916. Et les Belges vont, eh bien, diriger le Rwanda – non pas comme le Congo belge, comme une colonie directe mais, puisque c'est un mandat de la SDN, avec un système de gouvernement indirect – et vont s'appuyer sur les élites rwandaises exclusivement tutsi, parce que, étant cousins des Blancs, étant une race supérieure, ils sont censés être beaucoup plus aptes à diriger.

[07' 51'']

Julien Théry : Et ce qu'il y a derrière alors, c'est quoi, c'est des classes sociales ? Qu'est-ce qui préexiste à ces deux catégories raciales importées alors ?

[07' 56'']

Hélène Dumas : C'est des classes..., des classes sociales, des classes socio-économiques qui avaient leur perméabilité. Là, elles vont être figées.

[08' 06'']

Julien Théry : D'accord.

[08' 07'']

Hélène Dumas : Elles vont être figées. Et il faut savoir que les critères identificatoires au Rwanda avant l'arrivée de cette pensée raciste, eh bien, c'était avant tout le clan, le lignage. Donc la famille, la région d'où on était né, voilà. Il y avait d'autres critères que seulement Hutu et Tutsi. Et puis, bon, une famille hutu, par exemple, pouvait être anoblie, devenir tutsi. Et inversement, quoi. Voilà. Donc, c'était des catégories qui étaient perméables.

[08' 30'']

Julien Théry : On a vu, pendant le génocide d'ailleurs, qu'il y avait des familles dans lesquelles il y avait des Hutu et des Tutsi.

[08' 33'']

Hélène Dumas : Mais il y en avait dans toutes les familles !

[08' 35'']

Julien Théry : Et on a vu des actes de génocide internes dans les familles.

[08' 37'']

Hélène Dumas : Voilà ! Ces théories vont être..., vont s'imposer dans la vie politique rwandaise à partir de la fin des années 50 où auront lieu les premiers pogroms contre les Tutsi. Puisque la révolution sociale hutu, eh bien, va s'opérer sur le mode d'une définition raciale du peuple. Donc le peuple, c'est les Hutu et seulement les Hutu puisque les Tutsi, eux, comme l'ont dit les missionnaires et les colonisateurs, « sont des étrangers, sont venus nous envahir ». Et donc : « Nous sommes de véritables autochtones ».

[09' 07'']

Julien Théry : Parce qu'il y avait aussi un récit mythique de l'arrivée des Tutsi qui étaient extérieurs ?

[09' 10'']

Hélène Dumas : Bien sûr ! Puisque c'est sur la base des récits de Gobineau – cette coulée blanche, donc, cette coulée blanche sur les rives du Nil –, donc, on a assigné aux Tutsi des origines caucasienne, voilà, donc..., ou sémites parfois, voilà. Donc c'est un..., une espèce de maelström idéologique. En tout cas, ce qui est important, c'est qu'on leur assigne une origine étrangère. Et ce discours-là va être repris par les leaders extrémistes hutu des années 50 pour justifier les massacres contre les Tutsi, essentiellement en 1959. Et puis, après l'indépendance en 1962, une série de grands massacres contre les Tutsi vont venir ponctuer l'histoire du Rwanda jusqu'en 1990.

[09' 53'']

Julien Théry : Donc il y a de nombreux précédents, finalement.

[09' 55'']

Hélène Dumas : Tout à fait. Et c'est pour ça que je vous dis que le génocide des Tutsi appartient à l'histoire des génocides du XX^{ème} siècle. Tout comme le génocide des Arméniens est précédé des massacres hamidiens à la fin du XIX^{ème} siècle. La Shoah est le produit de..., d'un antisémitisme et de pogroms déjà très importants. Eh bien, c'est pareil pour le Rwanda, c'est pareil pour les Tutsi depuis 1959 : ils sont l'objet de massacres, de pogroms parfois très importants. Comme en 1963, 1964, où près de 20 000 personnes vont être assassinées au Rwanda après des tentatives d'incursion des Tutsi qui s'étaient exilés. Et puis après, ils vont être surtout victimes d'un système de discrimination institutionnalisée sous le régime d'Habyarimana, où, en vertu d'une politique masquée par un doux euphémisme d'équilibre ethnique et régional, eh bien, ils vont se voir refuser l'accès à l'école, à l'enseignement et à la fonction publique.

[10' 48'']

Julien Théry : Il y a une forme de ségrégation légale, alors.

[10' 50'']

Hélène Dumas : Tout à fait ! La ségrégation est parfaitement légalisée. Le génocide n'est pas arrivé brusquement après l'attentat contre l'avion du Président hutu. La société rwandaise dans les années 90 est extrêmement complexe. Il y a des partis d'opposition hutu qui ont vraiment porté le fer contre le régime Habyarimana. Ce sont d'ailleurs, pour une partie d'entre eux, les premières victimes du génocide ou des purges politiques qui vont précéder le génocide. Donc voilà, c'est une histoire qui, hélas, est trop mal connue dans notre pays. Ce qui est étonnant, c'est que, dans les milieux normalement cultivés, souvent les gens ne connaissent même pas la date de cet événement. Il y a quand même trois génocides dans le XX^{ème} siècle, ça serait bien que le génocide des Tutsi bénéficie de la même attention que les deux autres.

[11' 34'']

Julien Théry : C'est fascinant de voir, quand même, qu'en début de chaîne, il y a les théories raciales du XIX^{ème} siècle, d'un Français avec Gobineau !

[11' 38'']

Hélène Dumas : Tout à fait !

[11' 41'']

Julien Théry : Rien qu'à cet égard, ça appartient, finalement, à notre histoire !

[11' 43'']

Hélène Dumas : A notre histoire, oui.

[11' 45'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : C'est exactement ce que j'essaie d'expliquer quand je suis obligé d'être témoin de contexte dans les procès de génocidaires vivant en France – les premiers procès ont lieu en 2014 –, où il s'agit d'expliquer aux jurés que le génocide des Tutsi rwandais n'est pas un cas à part par rapport à d'autres génocides, donc, mieux connus. Et..., il est d'origine européenne. Il est lié à la pensée européenne raciste et racialisée de la fin du XIX^{ème} implantée, comme l'a expliqué très bien Hélène Dumas, donc, dans le pays, intériorisée par les populations. Toutes les populations ! Bien entendu, y compris les Tutsi eux-mêmes qui y trouvent un avantage, qui y trouvent un bénéfice social, professionnel, en terme symbolique, également. Et donc, expliquer que cette pensée raciste, racialisée, eh bien, elle a..., absorbée par le mouvement jeune turc, elle s'est déployée ensuite dans le cas du génocide des Arméniens au moment de la Première Guerre mondiale. Bien entendu, le cas des Juifs d'Europe n'a pas besoin d'être développé ici. Mais c'est un long rayon de distance relativement. Nous sommes dans un événement qui est exactement du même ordre...

[12' 46'']

Julien Théry : Il y a un lien structurel entre les trois génocides.

[12' 47'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Il y a [inaudible] complètement différent, par exemple, du cas du Cambodge où il s'agit de tout à fait autre chose ! Je le dis..., il y a des discussions compliquées pour savoir s'il y a au Cambodge génocide ou non – à mon avis oui – mais il n'est..., il n'appartient pas, il n'a pas la même origine raciste et racialisée. Même si, bien sûr, il y a des dimensions d'élimination raciale aussi dans le cas de..., dans le cas du génocide au Cambodge. Donc on est dans un événement que l'on croit loin de nous, il est tout près ! Il est tout près de nos sociétés, telles qu'elles étaient, en quelque sorte, telles qu'elles pensaient le monde à la fin du XIX^{ème}. Les..., la vingtaine de personnes

qui ont découvert vraiment les Grands Lacs à la fin du XIX^{ème} se sont faites spontanément anthropologues – ça, c'est l'anthropologie de leur temps –, se sont faites parfois spontanément historien. Il y a des seigneurs, il y a des serfs, très bien...

[13' 32'']

Julien Théry : Ils ont appliqué leur grille de lecture à ce qu'ils voient.

[13' 34'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et ils lisent, ils rendent..., ils clarifient en quelque sorte une société extrêmement complexe, clanique, compliquée. Ils la clarifient avec leurs outils, avec leur regard à eux et les... Ça ne veut pas dire que le génocide était dans les cartes dès la fin du XIX^{ème} siècle. Il a fallu évidemment beaucoup d'évènements qui s'interposent ensuite pour que la catastrophe puisse arriver. Mais ces bases..., ces bases cognitives en quelque sorte, ces bases cognitives sont présentes, donc, très tôt, finalement, donc, dès le début du XX^{ème} siècle.

[14' 05'']

Julien Théry : C'est un exemple extraordinaire de la manière dont le passé peut peser structurellement, à très long terme...

[14' 10'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : C'est un exemple extraordinaire de souvenir historique dans sa nocivité. Et, il faut bien le reconnaître..., ça ne veut pas dire que le génocide était programmé dès la fin XIX^{ème} siècle. Encore..., et on ne peut pas dire non plus qu'il était programmé dès 1959 ou 60-62, même si aujourd'hui, au Rwanda, on a tendance à le faire commencer à ce moment-là, où il y a des signes annonciateurs qui sont de gigantesques pogroms atroces ! Mais il ne s'agissait pas d'une tentative d'élimination complète de la population, hommes, femmes, enfants, nouveau-nés, fœtus compris. Il y a un changement d'échelle qui se joue en avril 94 et qui fait qu'on ne peut..., voilà, il ne s'agit pas de trop jouer sur le passé pour expliquer ce présent, en quelque sorte, d'avril 94.

[14' 56'']

Julien Théry : Et alors il y a, à partir de ce moment-là, justement, du printemps 94, un projet d'élimination, donc, générale de l'ensemble de la supposée communauté raciale tutsi, qui est pensé, qui est explicité par des membres du régime ?

[15' 11'']

Hélène Dumas : Il y a un évènement extrêmement important. Donc, je..., on a parlé de ce racisme, qui vraiment structure la vie politique rwandaise. Pas l'ensemble de la population, puisqu'on l'a vu, il y a aussi beaucoup de mariages entre les personnes. Donc, c'est..., il faut quand même aussi rester prudent face à l'intériorisation de cette idéologie qui, malgré tout, est présente dans le discours scolaire...

[15' 35'']

Julien Théry : Elle est institutionnalisée en tout cas.

[15' 36'']

Hélène Dumas : Elle est institutionnalisée avec les quotas...

[15' 37'']

Julien Théry : Même si aussi, dans le vécu social, c'est plus fluide.

[15' 38'']

Hélène Dumas : Tout à fait ! Le vécu social est un peu plus fluide, et encore, il faudrait discriminer en fonction des régions. Voilà, donc, tout ça est un peu compliqué mais c'est juste pour donner un peu de nuance. Non, mais il y a un évènement extrêmement important, c'est en octobre 1990 : eh bien, le Rwanda subit la première offensive du Front patriotique rwandais. Alors qu'est-ce que c'est le Front patriotique rwandais ? C'est un mouvement, politique et militaire, qui est né effectivement dans les rangs des exilés tutsi. Alors, je précise que ces exilés tutsi sont effectivement en Ouganda mais également au Congo, au Burundi et en Tanzanie. Parce que...

[16' 16'']

Julien Théry : C'est les quatre Etats limitrophes du Rwanda.

[16' 18'']

Hélène Dumas : Voilà, limitrophes du Rwanda. Parce qu'on entend souvent dire que le FPR, c'est les Anglo-Saxons, c'est les Américains. Non, non. Il y a autant de Rwandais, combattants du FPR, qui viennent d'Ouganda que de francophones qui viennent du Congo et du Burundi.

[16' 34'']

Julien Théry : C'est ça. L'Ouganda étant anglophone.

[16' 36'']

Hélène Dumas : Anglophone, ouais. Donc les troupes du FPR sont diverses !

[16' 39'']

Julien Théry : Et là, on voit se profiler une problématique géopolitique entre influence francophone et influence anglophone.

[16' 43'']

Hélène Dumas : Voilà. Entre influences francophone et anglophone, exactement, puisque le...

[16' 45'']

Julien Théry : Qui va peser sur les évènements.

[16' 47'']

Hélène Dumas : Tout à fait ! Parce que le FPR va être perçu comme un front anglophone. Or, dans le FPR, on ne parle pas anglais ! On parle swahili ou on parle kinyarwanda ! Précisément parce qu'il faut trouver une langue commune à l'ensemble de ces combattants, qui, pour une part, une grande part, sont francophones et une autre part sont anglophones. Donc, voilà. Il faut aussi essayer de déconstruire un petit peu ces clichés. Toujours est-il que le Front patriotique rwandais amalgame également dans ses rangs des dissidents hutu du régime Habyarimana, voilà.

[17' 17'']

Julien Théry : Donc, il n'est pas monocore du point de vue de la pseudo race.

[17' 19'']

Hélène Dumas : Non, il n'est pas monocore. Et puis il a aussi..., il a un programme politique. C'est un mouvement qui a des origines marxistes, qui est extrêmement nationaliste, etc. Donc, un mouvement complexe qui, eh bien, va attaquer par les armes le Rwanda le 1^{er} octobre 1990. Et cette guerre, donc, qui va s'étendre jusqu'en 1994, eh bien, elle va raviver les hantises du passé sur le..., eh bien, le refrain de ces Tutsi qui veulent, eh bien, reprendre le pouvoir hutu, qui veulent fouler aux pieds les acquis de la fameuse révolution sociale de 1959, etc., etc. Donc le passé des années 60 est extrêmement important parce qu'il est réactivé dans la propagande anti-tutsi des années 1990.

[18' 06'']

Julien Théry : Pour réduire le combat du FPR à un combat racial, précisément !

[18' 09'']

Hélène Dumas : Voilà, à un combat racial, tout à fait ! Et ce qui est..., ce qui se met en place dans ces années, c'est que civils et militaires sont constamment confondus : tout civil tutsi est assimilé à un combattant du Front patriotique rwandais.

[18' 21'']

Julien Théry : Donc à un ennemi de l'intérieur alors ?

[18' 23'']

Hélène Dumas : Un ennemi de l'intérieur, un infiltré, etc. Donc ça, c'est des mécanismes assez..., enfin je dirais, connus dans deux des autres cas de génocide. Mais ce qui est plus singulier au Rwanda, c'est que tous les Hutu dits « Républicains », c'est-à-dire Hutu issus de la révolution sociale, etc., etc., sont également assimilés à des combattants. Et on voit très bien dans les archives – là, je suis en train de travailler sur des archives d'une région proche du front – qu'il est constamment..., les paysans sont constamment encouragés à participer à des opérations guerre. Donc il y a une militarisation du monde civil des deux côtés ! Ce qui peut aussi permettre d'expliquer en partie, sans doute, l'implication des civils...

[19' 05'']

Julien Théry : Dans les massacres.

[19' 06'']

Hélène Dumas : Dans..., voilà, dans le génocide. Et donc l'ampleur des massacres. On ne va jamais trouver – contrairement à ce que disent les négationnistes – un document, un jour, signé par un membre de l'état-major, qui dirait : « Voilà, tel jour, nous avons décidé l'extermination des Tutsi », signé, tamponné, etc. Ça, c'est un fantasme. En revanche, quand on travaille sur les archives entre 1990 et 1994, les archives régionales en particulier, on voit très bien comment se met en place cette machine de la rumeur, de l'infiltration, de l'assimilation constante des Tutsi au FPR en vertu d'une infinité qui n'est pas politique mais qui est raciale.

[19' 48'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Ce que dit Hélène est vraiment très important sur cette question de la guerre. Le génocide est un événement d'une telle magnitude qu'il tend à fait oublier la guerre. La

guerre devient juste une sorte de contexte en arrière-plan. La guerre n'est pas un contexte, en aucun cas. La guerre est partie prenante, en quelque sorte, de l'évènement. Le temps de la guerre change les perceptions des acteurs sociaux. D'abord elle change la perception de la société rwandaise elle-même. Depuis le Nord, donc, près d'1 000 000 de réfugiés, progressivement, se... – dans un pays qui fait 6 à 7 000 000 d'habitants –, 1 000 000 de réfugiés dans le Sud, dans un des pays les plus pauvres du monde, on imagine la déstructuration de la société que cela implique. Ces réfugiés, évidemment, sont porteurs eux-mêmes de rumeurs qu'ils répandent, évidemment, autour d'eux. Des rumeurs de guerre. La guerre suscite un besoin d'information qui n'est jamais comblé, on le sait depuis longtemps. Et la rumeur prospère, ici. Et donc, bien sûr, là, cette cinquième colonne tutsi où chaque voisin peut être suspecté, au fond, d'être un espion, d'agir contre le pouvoir en place, dans sa commune, dans sa colline. Vous voyez, ce poison se répand dans la société rwandaise à partir des années 90. Sans cette..., sans la guerre et ses effets, disons sociaux et culturels, on ne peut pas comprendre la..., l'incroyable explosion de violence qui se produit au mois d'avril.

[21' 04'']

Julien Théry : Parce que c'est une violence absolument capillaire. En vous lisant, j'ai trouvé cette expression, donc, d'« investissement meurtrier du monde rural ».

[21' 12'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Oui, bah..., c'est un sujet qu'Hélène connaît mieux que moi. Comme tout ce sujet, d'ailleurs, qu'elle connaît mieux que moi.

[21' 16'']

Julien Théry : C'est-à-dire que les communautés elles-mêmes...

[21' 18'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà, c'est..., d'où cette idée d'un génocide paysan. Effectivement, le Rwanda étant un pays qui est à 90 % rural en 1994, par définition le génocide ne pouvait être qu'un génocide paysan. Pour qu'il y ait cette efficacité dans un pays dont la structure étatique est quand même relativement..., c'est relativement faible – ce n'est pas l'Allemagne nazie le Rwanda d'Habyarimana en avril 94 –, il fallait évidemment une participation de la population massive. Sous quelle forme ? Eh bien, sous la forme de barrages empêchant la fuite des Tutsi de leurs collines. Barrages qui se sont montrés par milliers..., qui se sont montrés extraordinairement efficaces et meurtriers, par la dénonciation, par le refus de cacher ceux qui cherchent à trouver refuge. Et par, tout simplement, ce que j'appelle la créativité meurtrière des voisins : le fait que les voisins, effectivement, vont attaquer leurs voisins – voisins avec lesquels ils n'avaient pas forcément, ou même pas du tout, de relations d'hostilité –, les voisins attaquent leurs voisins, les dénoncent, viennent les tuer chez eux, avec ou sans l'aide de miliciens. Le meurtre est toujours, évidemment, collectif [pause : des images de massacres et de mémoriaux sont diffusées]. Les couples eux-mêmes – puisque la société rwandaise, et Hélène l'a dit tout à l'heure, était une société où beaucoup de couples mixtes, surtout depuis les années 80, c'est..., la quantité de couples mixtes s'était énormément..., beaucoup augmenté, notamment dans le Sud du pays – des couples se séparent, une partie de la famille en attaque une autre. Des parents – père hutu, mère tutsi ou mère hutu, père tutsi –, des parents attaquent les enfants, donc, qui ont reçu l'ethnie de l'autre. On reçoit l'ethnie par le père au Rwanda : donc père tutsi, mère hutu, enfant en danger. Et donc, il y a des enfants assassinés par un de leurs parents et ce n'est pas des cas pathologiques isolés. Et donc, là, il y a une chose qu'il faut comprendre. Nous sommes, nous essayons depuis le début de cette émission de dire : « Voilà, attention le génocide [des] Tutsi rwandais appartient à une catégorie. Il est dans la même classe, en quelque sorte, en tant que phénomène historique, que l'extermination des Juifs d'Europe ou l'extermination des Arméniens ». Très bien. Mais en même temps, il y a des spécificités de cet évènement qui sont un problème pour des historiens. C'est un apax, c'est-à-dire que c'est un cas unique dans son déroulement, dans certaines de

ses procédures. On voit apparaître, effectivement, des comportements, des phénomènes de cruauté, de créativité meurtrière qu'on n'avait pas vu, nulle part, dans aucune situation historique précédente.

[24' 19'']

Julien Théry : C'est-à-dire, c'est plus immanent ? Il y a moins de médiation institutionnelle ou d'encadrement institutionnel à la mise à mort ?

[24' 26'']

Hélène Dumas : Il faut distinguer deux choses : il y a l'Etat qui est présent. L'Etat, l'armée. Alors, évidemment, comme l'a dit Stéphane Audoin-Rouzeau, le Rwanda de 1994, ce n'est pas l'Allemagne nazie. Néanmoins l'Etat est quand même extrêmement présent. On n'est pas en présence d'un Etat failli au Rwanda !

[24' 42'']

Julien Théry : Oui, il y a des préfets, il y a des bourgmestres, il y a des mots d'ordre qui passent ?

[24' 43'']

Hélène Dumas : Il y a des préfets, il y a des bourgmestres, des conseillers de secteur, des...

[24' 45'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Des responsables de cellule.

[24' 46'']

Hélène Dumas : Des responsables de cellule, des directeurs d'usine. Enfin, il y a tous les..., une notabilité, si vous voulez, fonctionariale, qui existe. Je pense par exemple aussi aux enseignants, à tout le monde de..., des institutions religieuses, catholiques en particulier. Donc il y a quand même des institutions : l'Etat en priorité mais aussi l'Eglise catholique.

[25' 07'']

Julien Théry : Il y a le clergé, bien sûr.

[25' 08'']

Hélène Dumas : Le clergé, voilà, qui... Et même les lieux, les lieux-mêmes des églises qui ont été des lieux de refuge et des lieux de massacres en 1994. Donc les institutions elles sont là. Elles sont là et elles sont là par exemple dans des cas où..., pour clarifier la situation, dans des cas où, par exemple, Hutu et Tutsi, dans certaines régions, se battent ensemble contre des miliciens. Parce qu'au début ils pensent que c'est simplement des voleurs ou des gens qui viennent razzier le bétail. Alors là, il y a le bourgmestre qui arrive, qui dit : « Non, non, non. Vous n'avez rien compris. Le programme, la loi maintenant – et c'était dit comme ça : « amategeko ! » ; « amategeko » en kinyarwanda, c'est la loi – c'est de tuer les Tutsi ». Voilà. Donc l'Etat..., sans l'Etat, on ne comprend pas non plus l'investissement des voisins. Néanmoins, là où il y a vraiment quelque chose de très singulier au génocide des Tutsi, c'est que l'Etat donne l'ordre de tuer et laisse tuer en toute impunité. En aucun cas il ne donne le mode d'emploi, si je..., si j'ose dire. Et c'est là que se révèle toute la créativité meurtrière, la créativité cruelle même, des voisins. C'est dans les manières de tuer, dans les manières de..., d'avilir, d'humilier leurs victimes. Là, l'Etat ne leur a pas dit de couper les bras, de laisser un enfant sans bras, une femme sans jambes, etc. C'est cette créativité-là...

[26' 27'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et c'est sans doute un des effets de la grande proximité. La proximité est telle, il y a une telle imbrication entre les sociétés, les systèmes d'entre-aide de maison à maison, de colline à..., sur la même colline. Il y a une telle proximité sociale que, si on doit se séparer de l'Autre – avec un grand A –, il faut une sorte de débauche de cruauté pour que cette séparation..., oui, que cette séparation ait lieu. On dit à l'autre qu'il est absolument un autre, vu que quand vous avez coupé en morceaux, balancé dans les latrines, humilié de toutes les manières possibles une femme, son enfant, son père, etc., eh bien, vous envoyez un message à vous-même et à la victime, et à tous ceux qui connaissent la victime. Un message, donc, de séparation absolue. Et cette séparation du point de vue des tueurs, elle est nécessaire puisque, justement, elle n'existait pas !

[27' 23'']

Julien Théry : C'est paradoxal, oui, c'est..., paradoxalement, c'est la proximité qui implique cette violence paroxystique.

[27' 30'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Oui. Eh oui. Très certainement, enfin c'est une des hypothèses possibles. On travaillera dans un siècle, on continuera... – j'en suis persuadé en tant qu'historien –, dans un siècle, on continuera à travailler sur ce qui s'est joué dans ce génocide et qui reste... On reste quand même un petit peu au seuil des capacités explicatives qui sont les nôtres dans les sciences sociales.

[27' 51'']

Hélène Dumas : Peut-être pour les gens qui nous regardent, j'aimerais citer le témoignage qui vient de..., qui est paru, là, cette année en 2019, d'Albert Nsengimana, qui s'intitule *Ma mère m'a tué*, qui est paru chez Hugo Doc. Et c'est le premier témoignage publié d'un jeune rescapé dont la propre mère a fait tuer ses quatre frères et a voulu lui-même l'assassiner et en a réchappé. Je trouve que c'est un témoignage très fort...

[28' 21'']

Julien Théry : Parce que son père était tutsi ?

[28' 22'']

Hélène Dumas : Son père était tutsi. Et il est d'ailleurs mort à..., lors du massacre de l'église de Kabarondo le 13 avril 1994. C'est important aussi que ce..., ces récits de rescapés, que ces paroles puissent parvenir jusqu'à nous. Parce que le Rwanda a été une machine à fantômes à la fin du XIX^{ème} siècle et il est encore une machine à fantômes aujourd'hui. Souvent le débat est réduit à un débat sur la société actuelle, le régime politique actuel au Rwanda. Comme si le génocide n'avait été finalement qu'une tragique parenthèse. Sans comprendre que le Rwanda d'aujourd'hui...

[29' 02'']

Julien Théry : Plonge ses racines très loin. Très certainement, oui.

[29' 03'']

Hélène Dumas : Plonge ses racines dans cet événement.

[29' 04'']

Julien Théry : Sans quoi c'est incompréhensible, effectivement.

[29' 06'']

Hélène Dumas : Tout à fait.

[29' 06'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Incompréhensible.

[29' 08'']

Julien Théry : Alors, si on passe à la question controversée de ce que la France a fait, de la façon dont elle s'est comportée. Si j'ai bien compris, elle était un partenaire privilégié du régime hutu depuis le milieu des années 70. Et c'était dans le cadre, finalement, de cette géopolitique africaine où les puissances du Nord rivalisent d'influences, disons. Elle se trouvait soutenir, contre le FPR – censément, donc, inféodé aux Anglophones ou représentant les intérêts anglophones dans la région des Grands Lacs –, le régime hutu. Qu'est ce qui s'est passé exactement, qu'est-ce qu'on reproche à la France ?

[29' 45'']

Hélène Dumas : Le dossier est lourd [sourire] ! Le dossier lourd et complexe. On ne comprend pas exactement les raisons d'un tel enlèvement dans cette situation rwandaise à..., dès octobre 1990, parce qu'il n'y a pas d'enjeux stratégiques majeurs, pas d'enjeux économiques majeurs pour la France au Rwanda. C'est un petit pays pauvre, sans ressources minières. Et effectivement, la question de l'influence francophone a dû jouer très lourd ainsi que la permanence de cette idéologie raciale, ethno-mathématique ethnique. C'est-à-dire les Hutu sont majoritaires, donc c'est eux..., c'est à eux de conserver le pouvoir. C'est le point de vue de la France, c'est le point de vue du Président Mitterrand, c'est le point de vue d'Hubert Védrine...

[30' 29'']

Julien Théry : Qui est secrétaire général de l'Elysée.

[30' 30'']

Hélène Dumas : Tout à fait. Et qui, eh bien, à titre d'illustration, publiée en novembre 1996 dans *Le Point* une tribune qui s'intitule « Hutus, Tutsis : à chacun son pays ». Et donc qui, pour régler les grands problèmes géopolitiques de la région, préconise, eh bien, une séparation du pays en Hutuland et Tutsiland.

[30' 49'']

Julien Théry : Ah oui... ? Il intègre complètement les deux catégories.

[30' 50'']

Hélène Dumas : Tout à fait.

[30' 51'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Qu'est-ce qu'on fait des couples mixtes, d'ailleurs ?

[30' 52'']

Hélène Dumas : Et qu'est-ce qu'on fait des couples mixtes, des cousins ? Est-ce qu'il faut que les cousins d'une telle famille aillent demander des visas pour... Bon, bref..., il a... Ça témoigne à la fois de la prégnance de cette idéologie raciale, ethniciste, et en même temps d'une méconnaissance crasse de l'histoire...

[31' 06'']

Julien Théry : C'est ça ! C'est une ignorance de l'histoire.

[31' 08'']

Hélène Dumas : De l'histoire et de la société rwandaise telle qu'elle est..., telle qu'elle a été et telle qu'elle est au moment où il écrit ce texte. C'est proprement hallucinant.

[31' 15'']

Julien Théry : Il y a quand même dès le départ une question que, moi, j'aurais tendance à me poser, c'est que, pourquoi l'avis de la France, le regard français sur la situation politique rwandaise est si important ? Enfin, je veux dire, c'est la France qui choisit de soutenir une partie ? Et qui considère qu'elle a un rôle à jouer sur place, qui joue ce rôle, de fait, dans le cas de la coopération, c'est ça ? Comme elle le joue aussi dans les anciennes colonies françaises ?

[31' 38'']

Hélène Dumas : Là c'était au-delà de la coopération. Dès octobre...

[31' 40'']

Julien Théry : C'est une alliance ?

[31' 41'']

Hélène Dumas : Oui, c'est une forme de...

[31' 42'']

Julien Théry : D'ailleurs, c'est une alliance militaire et politique avec le régime ?

[31' 44'']

Hélène Dumas : C'est une participation aux combats !

[31' 46'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Oui puisque la France, effectivement..., à partir de 90, donc, soutient et elle soutient de manière de plus en plus importante en termes de présence militaire sur place et d'armement, donc, le pouvoir en place. Quand ce pouvoir vacille au début de l'année 93, sans que les citoyens français en aient été informés, la France envoie 50 militaires du 1^{er} RPIMA sous les ordres du colonel Tauzin – ce n'est pas une rumeur, il l'a..., il a raconté les faits lui-même dans un ouvrage public et publié –, qui ont pris en main l'armée rwandaise de..., et en fait, le chef d'état-major de l'armée rwandaise n'ayant plus à cette époque, pendant quelques semaines, qu'un pouvoir purement nominal : il signe les ordres de réorganisation de l'armée rwandaise et de stabilisation du front...

[32' 29'']

Julien Théry : Ce sont les Français qui sont à la réorganisation.

[32' 30'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et les Français sont..., voilà, font ce travail qui va très au-delà, bien entendu, de tous les accords de coopération. Et donc la France entre dans une coopération militaire de plus en plus importante, fournit des armes dont il semble bien qu'elles n'ont..., elles ne sont pas toutes destinées à la guerre extérieure. Parce que pendant ce temps-là, dans le pays, les massacres ont lieu, récurrents, chaque année. Et la France ne pouvait pas ignorer que le régime, par ailleurs, laissait faire ou laissait..., encourageait des massacres ici ou là dans le pays. Massacres qu'il aurait été très facile, finalement, d'arrêter en disant : « Voilà, si vous continuez comme ça, si vous continuez sur cette politique de massacres intérieurs, il ne faudra plus compter sur notre aide ». La France ne le dit pas, ne le fait pas et se trouve en quelque sorte... Enfin la main est prise progressivement dans un engrenage qui va révéler toute sa nocivité à la..., au moment où l'avion du Président Habyarimana est abattu le 6 avril en fin de journée et que le gouvernement, donc, Hutu Power – donc, lui, bien décidé au génocide – se met en place les 8 et 9 avril avec, tout l'indique, le soutien de l'ambassade de France.

[33' 34'']

Julien Théry : Et pendant les mois qui suivent, donc, il n'y a pas de retour, en tout cas il n'y a pas de conséquences qui soient tirées par le secrétaire général de l'Elysée, par la présidence – on est en période de cohabitation mais c'est quand même la présidence qui dirige, dans le cadre de la V^{ème} République, la politique étrangère française –, pas de conséquences qui soient tirées de retour éventuel sur la logique génocidaire qui est en cours ?

[33' 54'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : L'aveuglement continue. Fin avril, on reçoit à Paris le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire, qui est reçu au plus haut niveau à Paris.

[34' 01'']

Julien Théry : Ça, c'est le gouvernement génocidaire ?

[34' 02'']

Hélène Dumas : Génocidaire.

[34' 02'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Mais bien sûr !

[34' 03'']

Julien Théry : C'est le Hutu Power, c'est ça ?

[34' 04'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Eh oui, et ça fait déjà le...

[34' 05'']

Hélène Dumas : Deux représentants du Hutu Power sont reçus...

[34' 06'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Deux représentants du Hutu Power, dont le ministre des Affaires étrangères rwandais, sont reçus à Paris. A cette époque-là, il y a déjà, probablement, compte tenu de la vitesse d'exécution du génocide – le génocide, donc, est plus meurtrier dans les premiers jours et les premières semaines qu'ensuite, parce que les victimes sont saisies en quelque sorte, piégées immédiatement là où elles se trouvent – et donc, fin avril, il est probable qu'il y a déjà 300, 400 peut-être 500 000 morts déjà. On reçoit quelqu'un qui a tout ce sang sur les mains ! On le reçoit à Paris ! Est-ce qu'on se rend compte ? Les citoyens français ne se rendent pas compte de ce que l'on a fait !

[34' 43'']

Julien Théry : Certainement pas, non. Mais alors, moi, quand je vois ça, je me dis il y a deux possibilités : soit, finalement, il y a une vieille culture française, disons post-coloniale, qui dit : « Bon, eh bien, dans ces jeux-là, qu'on ne comprend pas très profondément, mais peu importe, on soutient des alliés, on joue notre jeu ». Et puis en l'occurrence, ça s'est emballé d'une telle manière que, aveuglément et sans s'en rendre compte, les autorités françaises ont fini par cautionner quelque chose d'inouï et d'abominable. Ou alors, il y a une version plus sombre qui est celle du cynisme, celle de la connaissance effective de ce qui se passe, plus ou moins claire, et un aval qui est finalement donné.

[35' 19'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Il y en a une autre. Il y en a une troisième, une troisième hypothèse : c'est tout simplement le racisme !

[35' 22'']

Hélène Dumas : Voilà, c'est ce que je voulais dire.

[35' 22'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et notamment le racisme de François Mitterrand lui-même.

[35' 24'']

Julien Théry : C'est-à-dire l'idée que ce sont des gens qui de toute façon s'entretuent ?

[35' 26'']

Hélène Dumas : Des Noirs.

[35' 26'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : François Mitterrand l'a dit.

[35' 27'']

Julien Théry : C'est ça.

[35' 27'']

Hélène Dumas : Il l'a dit !

[35' 28'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Il l'a dit ! On a le verbatim de François Mitterrand.

[35' 31'']

Hélène Dumas : Le 8 novembre 94.

[35' 32'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Qu'en Afrique, mon Dieu, c'est des événements qui arrivaient, il fallait donc relativiser. Il y a une relativisation du massacre : « C'est un massacre entre Africains, ça arrive souvent ». Et ceci s'ajoute – donc relativisation –, ceci s'ajoute évidemment au cynisme, bien sûr, et à la défense des intérêts supposés de la France. Evidemment il n'y a pas d'intérêt en dehors de cette ligne linguistique. Et ce qui avait sans doute beaucoup d'importance pour François Mitterrand, évidemment, compte tenu de sa culture...

[35' 55'']

Julien Théry : La francophonie. Le sommet de la Baule, peu de temps avant.

[35' 58'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà, la ligne de la francophonie. Voilà. La ligne de la francophonie qu'il faut défendre contre les Anglo-Américains.

[36' 01'']

Julien Théry : C'est ça. On retrouve cette opposition géopolitique : anglophones, francophones.

[36' 03'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Oui, oui, absolument. Et ça a joué un rôle, qui paraît étonnant aujourd'hui, mais qui était sans doute important. Il y a aussi peut-être le fait que le Rwanda c'est aussi la clé du Zaïre. Il me semble que le Rwanda, c'est très pauvre, mais le Zaïre, c'est tout à fait autre chose.

[36' 15'']

Julien Théry : Très riche..., à l'Ouest.

[36' 17'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et s'il y a le moyen de remplacer, évidemment, les Belges dans toute cette région – donc à l'Ouest du Rwanda –, là, évidemment, les bénéfices géopolitiques, miniers, économiques, commerciaux peuvent être considérables. Mais ce sont uniquement des hypothèses ! Mais on a du mal effectivement à concevoir qu'un tel aveuglement ait été possible dans les cercles les plus élevés du pouvoir, à droite comme à gauche...

[36' 36'']

Julien Théry : Oui, puisque c'est Balladur, à l'époque, qui a assumé aussi la politique.

[36' 38'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : A droite comme à gauche puisqu'on est dans un gouvernement de cohabitation : Alain Juppé aux Affaires étrangères, François Léotard à la Défense, Hubert Védrine

secrétaire général de l'Elysée, François Mitterrand lui-même, la cellule Afrique... Enfin bon, tout un milieu qui... Le clivage gauche-droite est de ce point de vue, donc, coupé en biais. Ce qui n'est jamais bon signe dans la vie politique française. Jamais ! Il y a là une..., voilà, une forme d'aveuglement collectif d'autant plus étonnant que, ce que l'on peut savoir – par exemple, de ce que les services extérieurs français disaient au pouvoir – montrait que la DGSE savait parfaitement que cette politique française était très aventureuse, très dangereuse et avertissait le pouvoir qu'il allait se mettre dans une situation impossible. Et ses avertissements n'ont pas été, semble-t-il, entendus.

[37' 23'']

Hélène Dumas : Mais, même dans les revues militaires – publiques ! – qu'on a proposé à lire au public au Mémorial de la Shoah dans l'exposition : dès 1990, la première intervention, eh bien, le journaliste parle des exactions commises par l'armée régulière de l'époque, rwandaise, sur des civils avec des hélicoptères gazelle français, voilà. Et il les dénonce ! Donc ces informations, elles ne sont pas cachées ! Dès 1990 aussi, René Galinié, qui était donc chef de la coopération militaire à Kigali, explique – dans le langage très idéologique qui était celui de la France à l'époque entre la minorité, la majorité, les monarchistes, les Républicains, enfin voilà tout ça avec des équivalents ethniques évidemment – que si le FPR continue d'avancer, eh bien, cela conduira à la mort de pratiquement toute la communauté tutsi. Ces choses-là sont connues, sont dites dans les réseaux diplomatiques. Elles sont exposées dans la presse ! Au Rwanda, il y a régulièrement des massacres entre octobre 1990 et janvier 1993, et même avant. Après encore, août. Des listes de victimes sont publiées dans les journaux ! Il y a Jean Carbonare qui intervient au 20 heures en janvier 93 en expliquant qu'il y a un génocide qui se prépare et que notre pays a une part de responsabilité dans ces exactions

[38' 43'']

Julien Théry : Aussitôt que ça ?

[38' 44'']

Hélène Dumas : Oui ! Parce que le rapport de la FIDH est rendu en janvier 1993.

[38' 51'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et c'est là que ce que dit Hélène est très important. Ce que nos contemporains ne comprennent pas, c'est que c'est le seul génocide du XX^{ème} siècle que l'on pouvait empêcher. Le seul. Il n'y avait aucun moyen d'empêcher des Nazis d'exterminer les Juifs d'Europe. Aucun ! Aucun moyen d'empêcher le pouvoir Ottoman d'exterminer les Arméniens en pleine guerre en 1915. Aucun ! Aucun moyen d'empêcher les Khmers rouges, donc, de vider Phnom-Penh en avril 75 et d'exterminer, donc, le peuple nouveau qui était promis à la mort ou à un quasi-esclavage. En revanche, dans le cas du Rwanda, la France d'une part, la communauté internationale d'autre part avaient les moyens d'empêcher. Elles n'auraient pas empêché des pogroms, des massacres éventuellement très larges mais un génocide complet – qui aurait été complet d'ailleurs, total, sans la victoire du FPR au début du mois de juillet 94 –, ça, la communauté internationale et la France en particulier avaient les moyens de l'empêcher. C'est en ça que c'est une épine politique et morale particulièrement douloureuse pour nous tous ! Pour nous tous !

[39' 52'']

Julien Théry : Et pour l'Etat français puisque régulièrement, et surtout ces temps-ci – on y vient –, il est mis en cause, l'attitude de l'armée française est mise en cause, l'attitude d'Hubert Védrine notamment est mise en cause et il se défend. En mars dernier, il y a carrément eu une confrontation entre deux militaires, Jacques Lanxade d'un côté – l'amiral Jacques Lanxade, qui était chef d'état-major des armées, à l'époque du génocide – et puis Guillaume Ancel, qui à l'époque était un officier engagé dans l'opération Turquoise au Rwanda. Ancel ayant publié un livre, me semble-t-il, dans

lequel il met en cause les ordres, il met en cause le comportement de sa hiérarchie et le comportement du gouvernement français. La controverse est ouverte, alimentée d'ailleurs je crois par le régime issu du FPR, qui a publié un rapport en 2008 qui s'appelait le rapport Mucyo, sur lequel vous avez écrit. Et le 5 avril dernier, le Président Emmanuel Macron a décidé, proclamé, annoncé donc, la création d'une commission qui va examiner les archives, qui est censée être composée, alors, au départ de spécialistes mais dont, l'un et l'autre, vous vous trouvez exclus. Hélène, par exemple, j'ai cru comprendre que vous êtes la seule chercheuse française qui parle le kinyarwanda...

[41' 02'']

Hélène Dumas : Je me débrouille.

[41' 03'']

Julien Théry : Aucun membre de cette commission – donc, de neuf personnes, créée manifestement sous le contrôle de l'armée, quand même ou en tout cas avec l'accord du ministère de la Défense – n'est spécialiste du génocide du Rwanda. Il y a des gens qui sont spécialistes de la Shoah, il y a des gens qui sont spécialistes du génocide arménien. Et vous vous en trouvez exclus. Comment est-ce que ça s'explique, comment est-ce que vous comprenez ça et comment est-ce que ça se justifie ?

[41' 25'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Eh bien c'est une histoire que je peux raconter parce que... Evidemment, c'est un récit forcément subjectif, enfin subjectivé comme on dit, par le fait que je suis à la fois..., je peux en témoigner mais j'ai été aussi un acteur, si l'on peut dire, puisque j'ai été finalement exclu. Tout ça trouve son origine dans une réunion qui a eu lieu à la cellule Afrique de l'Elysée le 28 février dernier, donc plus d'un mois avant l'annonce du 5 avril. Donc c'est là que les choses se nouent. Une réunion a lieu, à laquelle est conviée, donc, Vincent Duclert, à qui..., je comprends à ce moment-là qu'une commission d'enquête sur les archives françaises va lui être confiée. C'est pas très difficile à deviner, cette idée est dans l'air depuis maintenant plus de dix ans. Bernard Kouchner y pensait déjà en 2008, il y était très favorable. Donc c'est une idée qui est latente, en quelque sorte, depuis longtemps. Quand le Président Macron vient à Péronne le 9 novembre dernier, il me dit quelques mots sur le fait qu'il fallait me mandater sur les archives. Donc je comprends qu'effectivement la..., cette idée d'une commission est dans les cartes en quelque sorte.

[42' 24'']

Julien Théry : A l'Historial de Péronne, l'Historial de la Grande Guerre ?

[42' 25'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : A l'Historial de Péronne, plus exactement à l'hôtel de ville après sa visite à l'Historial. Et j'avais d'ailleurs confiance dans le président de la République compte tenu de sa position politique, du fait qu'il était d'une nouvelle génération, il pouvait effectivement payer d'audace, en quelque sorte, là où droite et gauche traditionnelles en France avaient beaucoup plus de difficultés sur un sujet comme celui-là. Et puis, donc, cette réunion a eu lieu à la cellule Afrique, autour du patron de la cellule Afrique de l'Elysée, donc qui s'appelle Franck Paris. Je comprends qu'on va proposer à Vincent Duclert la présidence d'une commission d'enquête...

[42' 55'']

Julien Théry : Qui est inspecteur général de l'Education nationale.

[42' 57'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Inspecteur général de l'Education nationale et par ailleurs un collègue de longue date puisqu'on dirige..., on a dirigé ensemble à l'Ecole des Hautes Etudes toute une série de structures...

[43' 05'']

Julien Théry : Mais il est dans une relation hiérarchique...

[43' 07'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Il est haut fonctionnaire, donc, il est sous la..., il est sous l'autorité de son ministre. Ce qui n'est pas le cas d'un professeur d'université, qui est fonctionnaire de rang A et qui a une autonomie beaucoup plus grande. Néanmoins, le Code de déontologie des inspecteurs généraux l'Education nationale aurait pu permettre à Vincent Duclert de refuser une commission aussi politique. C'est relativement un détail. Donc, j'ai conseillé à Vincent Duclert d'accepter cette présidence, avant que la réunion ait lieu, en lui disant qu'il fallait qu'il fasse très attention, notamment à la nomination des membres, que les membres devaient être les membres de sa commission. Il avait présidé avec beaucoup de brio, d'ailleurs, une commission précédente sur les crimes de masse, les violences extrêmes qui avait réuni un très grand nombre de chercheurs internationaux. Je lui ai dit : « Attention, il faut que ça soit la même chose, que ce soit..., la commission doit être à ta main, pas à la main du pouvoir. Il faut des moyens, il faut..., il y a un périmètre archivistique qui est très important. Faites très attention à tout ça ». Ce qu'a très bien compris Vincent Duclert. Mais, finalement, il est sorti de la réunion en acceptant une présidence de cette..., d'une commission dont Hélène Dumas et moi-même étions explicitement exclus.

[44' 13'']

Julien Théry : Et tout spécialiste du Rwanda.

[44' 14'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Alors non !

[44' 15'']

Julien Théry : Je me trompe ?

[44' 15'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et c'est là que..., c'est là que se met en place un mensonge d'Etat extrêmement intéressant. Quand le 28 février au soir Vincent Duclert sort de cette commission, de cette réunion plus exactement, il n'y a en fait que trois membres dans la commission : lui-même, un jeune chercheur – dont je ne donnerai pas le nom ici, un jeune chercheur connaissant le Rwanda et le connaissant bien – et puis une juriste d'une université de province ne connaissant pas particulièrement le sujet. Et l'idée n'était pas d'ouvrir les archives largement. Mais au contraire de..., d'aboutir à un texte général, un rapport général, sur des archives disponibles et ne posant pas de problème d'accès majeur. Evidemment, les choses ensuite se sont détériorées. Un : au départ, il était bien sûr, bien entendu pas du tout question d'exclure tout spécialiste du Rwanda de la commission ! Cela eut été absurde ! Mais à partir du moment où Hélène Dumas et moi-même étions exclus, d'autres spécialistes – des spécialistes juniors, déjà pressentis, ou séniors et extraordinairement respectés d'ailleurs – ont décidé, finalement, de ne pas y participer. Et donc, il n'y avait plus de chercheurs disponibles sur le Rwanda pour la commission. En même temps, et comme il était intenable de proposer à la commission de travailler sur un périmètre archivistique trop restreint, l'idée est venue, finalement, d'ouvrir toutes les archives. Mais pour cela – les archives sensibles de la Défense, de la DGSE, etc. –, et pour cela, il fallait habilitier secret-défense, donc, les membres de la future commission. Et en même temps d'en

augmenter le nombre, ce qui fait que la commission est passée de trois personnes à neuf, plus son président Vincent Duclert. Et il a fallu à ce moment-là théoriser – et c'est là que le mensonge d'Etat, si vous voulez s'insinue –, il a fallu théoriser le fait qu'on prenait, pour meubler cette commission, des gens qui ne connaissaient pas, donc, la question rwandaise.

[46' 04'']

Julien Théry : Fallait justifier ?

[46' 05'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Alors, quel est le renseignement..., quel est le raisonnement ? Pardon. Le raisonnement, il est simple. Au fond, on va dire que le champ des recherches au Rwanda est très fragmenté. Ce qui est vrai. Il est très fragmenté, les inimitiés sont très fortes. Toujours sur les questions de violence extrêmes...

[46' 19'']

Julien Théry : Il y a des thèses qui s'affrontent, c'est ça ?

[46' 20'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Les inimitiés sont toujours extrêmement fortes. Il y a..., les chercheurs ont tendance à réfracter la violence de leur sujet dans leurs relations entre eux.

[46' 26'']

Julien Théry : C'est polarisé politiquement.

[46' 27'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà, c'est polarisé politiquement, enfin, il y a des tas de raisons à ça.

[46' 30'']

Julien Théry : En relation avec la situation au Rwanda, j'imagine.

[46' 32'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Exactement, c'est très complexe. Et donc, puisque le champ est fragmenté – mais le champ des..., de l'étude sur les violences extrêmes est toujours fragmenté –, eh bien, on va prendre des gens qui n'y connaissent rien et qui, comme ça, ne vont pas importer leurs débats dans la commission et qui pourront être plus neutres et plus objectifs devant les archives. Ce qui évidemment était... – et d'où les réactions très négatives qui ont eu lieu dans la communauté historique en particulier –, parce que c'était une insulte à tous les historiens français en particulier. Puisque, supposez : un historien, ça serait quelqu'un qui a une technique, que l'on met devant un carton d'archives, il ne connaît rien, il n'a pas d'hypothèse de travail – et je suis persuadé que la moitié des membres de la commission auraient été bien incapables de situer le Rwanda sur une carte muette deux semaines avant leur nomination – et, ne connaissant rien aux cartons archives, qui sont des masses très lourdes et extrêmement complexes, notamment les 210 dossiers militaires qui se trouvent au Service historique de la Défense, eh bien, ne sachant rien, ils feront mieux.

[47' 26'']

Julien Théry : C'est intéressant parce que c'est l'idée de l'historien comme un expert, un pur expert. C'est-à-dire, comme si on vous demandait de faire une autopsie ou une expertise balistique, quoi. Vous n'avez pas besoin d'avoir la culture en profondeur des archives du terrain...

[47' 37'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Eh bien, on peut transférer : nous sommes ici au Média. Le Média, très bien. Je n'y connais rien, je n'ai jamais fait de journalisme. Le Média est en difficulté financière, on va demander à Stéphane Audoin-Rouzeau et Hélène Dumas qui ne connaissent rien à la profession de redresser la maison parce que, comme ils n'y connaissent rien, ils auront de meilleures idées.

[47' 52'']

Julien Théry : Et parce que vous n'y connaissez rien, c'est ça. C'est ça [sourire].

[47' 54'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Tout ça est tellement inepte, si vous voulez. Alors, évidemment, la commission, de ce fait, si vous voulez – dont je ne doute pas de la bonne volonté éventuellement – mais la commission s'est d'emblée..., s'est trouvée dans une situation, si vous voulez, de relatif discrédit, dont il y a de bonnes chances qu'elle ait du mal ensuite à sortir.

[48' 12'']

Julien Théry : Plus c'est gros, plus ça marche. Enfin, c'est un peu une caractéristique des mensonges d'Etat, me semble-t-il. Mais il y a une question qu'on n'a pas abordé, c'est : pourquoi n'ont-ils pas voulu de vous ? Qu'est-ce que vous leur avez fait, de quoi ont-ils peur ? Est-ce qu'il y a des choses que vous avez écrites qui posent problème à certaines parties prenantes, institutionnelles, j'imagine ?

[48' 29'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Peut-être qu'Hélène Dumas a des hypothèses ? J'en ai également mais ce sont essentiellement des hypothèses.

[48' 34'']

Hélène Dumas : Je voudrais juste ajouter un mot après ce que vient de dire Stéphane Audoin-Rouzeau. Alors, ce qui m'a profondément choquée dans cette affaire... Moi, je n'ai pas du tout porté mes recherches, mes efforts de travail sur la question de la France au Rwanda. Je travaille exclusivement sur l'histoire du génocide lui-même. Sans pour autant méconnaître le dossier français au Rwanda. Mais parce qu'il ne faudrait pas qu'on pense que ce dossier français est l'essentiel de l'histoire du génocide. Parce que finalement, en parlant...

[49' 04'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : C'est un problème secondaire !

[49' 05'']

Hélène Dumas : Oui. En parlant du rôle de la France, on ne fait encore que parler de nous ! Et ça veut dire que les Tutsi qui ont été massacrés, par exemple dans l'Est du pays où les Français n'étaient pas là, par exemple pendant l'opération Turquoise, ne sont pas dignes d'intérêt. Donc, il faut quand même remettre à la mesure cette histoire. Certes, dans l'histoire de la communauté internationale, pendant le génocide, la France tient un rôle absolument singulier, beaucoup plus lourd que les autres pays, ça c'est certain. Mais ça n'est pas non plus l'histoire du génocide des Tutsi. Et ce qui m'a profondément

heurté dans cette polémique autour de la commission, c'est le mépris non seulement pour la recherche, pour les jeunes chercheurs qui vont sur le terrain, qui se confrontent aux sources, qui se confrontent aux témoignages des rescapés, aux témoignages des bourreaux, qui apprennent la langue, qui, eh bien, montent et descendent les collines à moto [sourire]. Enfin, voilà, c'est un terrain difficile, compliqué, avec une langue d'une complexité rare. Et on nous dit : « Bah non, on va trouver toute la vérité, y compris sur l'histoire du génocide ». Parce que c'est ça qui est écrit dans la lettre de mission du Président Macron à Vincent Duclert, c'est d'éclairer l'histoire du génocide des Tutsi dans son entier...

[50' 16'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Dans ses origines et ses mécanismes.

[50' 17'']

Hélène Dumas : Et ses mécanismes, à partir des archives françaises.

[50' 20'']

Julien Théry : Sans connaître le terrain...

[50' 21']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Alors, ça, c'est..., là, il y a une imposture particulière...

[50' 23'']

Hélène Dumas : Une imposture terrible.

[50' 23'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Parce qu'il y a cette idée qui..., je cite les verbatim, effectivement, de la cellule Afrique, qu'au fond ce qui compte, c'est de savoir comment, au fond, les décideurs français ont été informés et comment ils ont décidé. Est-ce qu'ils ont ignoré certaines informations ? L'exercice est très nombriliste, c'est nous-mêmes.

[50' 39'']

Hélène Dumas : Nous-mêmes !

[50' 39'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Nous-mêmes, au fond, comment on a fait ? Comme si le Rwanda était une table rase ! On est dans une situation extraordinairement post-coloniale. Comme si on n'avait pas interagi avec les Rwandais – on a puissamment interagi avec les Rwandais pendant des années, et pendant le génocide lui-même –, comme si au fond ce qui s'est passé au Rwanda n'est pas vraiment la question. Ce qui compte, c'est comment, au fond, la chaîne d'information et de commandement française a fonctionné ou éventuellement dysfonctionné. Mais ce n'est qu'une toute petite partie du problème !

[51' 04'']

Hélène Dumas : Dans une terra incognita puisque le Rwanda n'existe pas, il n'y a pas de nom de colline.

[51' 07'']

Julien Théry : Un Rwanda hors sol, quoi.

[51' 08'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà, c'est un Rwanda hors sol.

[51' 09'']

Hélène Dumas : Alors, il y avait tout le temps... C'était revenu dans les propos de Franck Paris : « On n'a pas besoin d'experts de..., en géographie ». Donc, ces personnes qui vont travailler sur les archives ne savent pas ce qu'est une colline ! Et tant qu'on n'est pas allé voir ce qu'est une colline on ne comprend rien ! Et, donc, ils ne vont rien comprendre aux opérations...

[51' 24'']

Julien Théry : C'est un milieu social, c'est un milieu culturel...

[51' 25'']

Hélène Dumas : Oui ! Puis c'est une géographie, une topographie très singulière, il faut la connaître. Ensuite, il y a quand même des acteurs rwandais dans cette affaire ! Et les acteurs rwandais, il faut quand même les connaître ! Comment peut-on travailler sur des archives françaises sans connaître ne serait-ce que l'état-major rwandais entre 1990 et 1994 ? Sans savoir qui était chef d'état-major, qui était ministre de la Défense ? Il y a eu de grands bouleversements, des nominations en 1990 où beaucoup d'officiers extrémistes ont été mis à la retraite mais se sont recyclés ensuite localement. Et ce sont eux aussi qui ont beaucoup préparé le génocide sur le terrain. Mais ils ont des noms ces gens-là ! Ils ont des noms, ils ont des familles, les réseaux de pouvoir, etc. C'est une absurdité et, effectivement, un raisonnement largement post-colonial que de dire : « Bah, le Rwanda c'est une terra incognita. Ah, il n'y a pas d'acteurs et il n'y a pas de géographie ». C'est hallucinant.

[52' 22'']

Julien Théry : L'objectif c'est en fait d'étouffer le scandale, pour parler en terme ecclésiastique, ou en tout cas de régler la question du point de vue des mis en cause qui peuvent être [inaudible] de l'époque ou...

[52' 33'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Alors, c'est difficile de savoir ce qui s'est passé. C'est pour..., c'est difficile de savoir ce qui s'est passé exactement. D'après ce que je peux savoir, il semble bien que ce soit, disons, d'anciens milieux de la Défense et des Affaires étrangères qui ont mis une interdiction sur notre nom, Hélène Dumas et moi-même. Moi je suis plutôt un modéré.

[52' 55'']

Julien Théry : Mais vous aviez écrit des choses ? Un ou deux articles sur le...

[52' 57'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : J'ai écrit des choses sur l'armée, j'ai écrit..., j'ai pris au sérieux certains aspects du rapport Mucyo de 2008. C'est-à-dire qu'on ne pouvait pas se contenter de dire que c'était un ramassis de faux et d'accusations mais que...

[53' 09'']

Julien Théry : C'est un rapport fait par le Rwanda.

[53' 10'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà, un rapport fait par le Rwanda qui a des tas de faiblesses que j'ai d'ailleurs... – et de faiblesses, et même plus grave que des faiblesses –, je l'ai dit. Mais j'ai dit qu'il posait certaines questions, notamment à l'armée française, qui méritaient d'être posées, d'être regardées en face. J'ai fait mon travail de sciences sociales de manière très modérée. Personnellement, je suis un modéré politiquement. D'autre part, je pense que, dans cette situation, l'armée française probablement, ou des fractions de l'armée française sont dans une situation très défensive et probablement à tort. Je pense que, dans une démocratie comme la France, l'armée ne décide pas de ses interventions extérieures. C'est le pouvoir civil qui en a décidé. Alors, bien entendu, à un niveau très élevé, le chef d'état-major, ses adjoints, etc. ont pu être parties prenantes de certaines décisions. Mais, fondamentalement, c'est le pouvoir civil qui est en cause. Et je trouverais absolument déplorable que ce soit, donc, des militaires qui portent le chapeau d'une politique insensée qui a été diligentée par le pouvoir civil. Et je crois qu'on ne peut pas..., il n'y a aucun argument contre ce que je viens de dire, je pense [sourire].

[54' 13'']

Julien Théry : Mais il y a un réflexe d'auto-défense du corps constitué, c'est ça ?

[54' 15'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà. Parce qu'il y a cette idée qu'on est intervenu dans des conditions..., l'armée française est intervenue dans des conditions extraordinairement difficiles. Elle a sauvé objectivement beaucoup de vies dès lors que l'opération Turquoise a basculé de ses ambiguïtés initiales, qui n'étaient pas très loin, sans doute, de la cobelligérance avec le gouvernement intérimaire, vers une véritable opération humanitaire. Les jeunes officiers de l'époque – le chef d'état-major actuel était un officier de contact, à cette époque, de Turquoise – ont vu des choses absolument épouvantables, ont été souvent traumatisés par ce qu'ils ont vu. Et évidemment, l'idée qu'ils puissent être traînés dans la boue au nom des objectifs qu'ils ne contrôlaient pas, qui étaient ceux du pouvoir civil, on peut comprendre évidemment des réactions de leur part extrêmement défensives, extrêmement négatives. D'autant plus que l'armée n'a pas tout son pouvoir ! Les chefs militaires, là, n'ont pas un pouvoir d'expression complet, [comme] celui que nous avons en ce moment sur ce plateau. Donc, il y a là, donc, toute une série de difficultés. Mais il semble plutôt que ce soit dans, disons, la vieille garde mitterrandienne que les..., ces interdictions qui nous ont visées se soit cristallisées et que le pouvoir politique actuel n'ait pas... – pour des raisons que je ne sais pas exactement –, n'ait pas souhaité, donc, imposer, tout simplement faire un acte d'autorité politique.

[55' 36'']

Julien Théry : A rentrer en conflit avec les milieux, finalement.

[55' 37'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Voilà ! Mais le prix à payer de tout ça, c'est évidemment le soupçon ! Le soupçon qui pèse sur cette commission, sur sa capacité à travailler, sur son indépendance et sur la capacité de ses membres à effectuer en un temps extrêmement bref...

[55' 52'']

Julien Théry : Deux ans, c'est ça ?

[55' 53'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Moins de deux ans ! Moins de deux ans. Un rapport intermédiaire est à rendre normalement dès...

[55' 57'']

Hélène Dumas : En avril prochain.

[55' 58'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Dès avril prochain. Pas seulement sur les archives françaises mais également sur, effectivement, la question des origines lointaines du génocide et de ses mécanismes qu'il s'agit d'éclairer. Et un rapport définitif dans un..., finalement en avril 2021. A mon avis, bon, la mission est extrêmement difficile. Ajoutons que ce rapport, il ne va pas arriver sur une page blanche ! Il y a des journalistes spécialisés très aigus – très aigus –, disposant d'énormément de documents, qui vont le lire très attentivement. Il y a des historiens ou d'autres spécialistes de sciences sociales qui vont le lire. Il y a évidemment le Rwanda lui-même ! Et ce n'est pas le Rwanda de la fin des années 1890 en face duquel nous sommes ! Mais un Etat avec des chercheurs, des enquêtes, qui a ses propres archives et qui a une partie des archives françaises, bien sûr ! Puisqu'il y a une interaction entre les deux Etats [sourire]. Et qui peut, lui aussi, nous dire un certain nombre de choses sur ce que les enquêteurs français auront trouvé. Donc la situation..., cette commission s'avance sur un no man's land balayé, en fait, potentiellement par l'artillerie adverse, comme on aurait dit pendant la Grande Guerre.

[57' 00'']

Hélène Dumas : Oui, le scandale n'est pas étouffé, il est juste apaisé pendant un an jusqu'au rapport intermédiaire et jusqu'au rapport définitif. Tout dépendra de la teneur de ce rapport...

[57' 10'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Ce que je crains, c'est que ce rapport, loin d'avoir accéléré, finalement, l'opération de vérité dont on a besoin, la retarde. Eh bien voilà, il y a eu un rapport, c'est terminé... Eh bien non, ce n'est pas terminé. Pour une raison extrêmement simple et élémentaire que tout historien peut comprendre, comme vous-même : c'est que, à partir du moment où on est habilité secret-défense, eh bien, par définition, les cartons seront refermés après le passage de la commission...

[57' 37'']

Julien Théry : Il y a certaines choses qui ne pourront pas être mentionnées dans le rapport.

[57' 39'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Alors..., peut-être, peut-être ! Peut-être que certaines choses ne pourront pas être mentionnées dans le rapport et surtout on n'aura guère que l'interprétation des documents par la commission...

[57' 49'']

Hélène Dumas : Pas les documents originaux.

[57' 50'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Il n'y aura pas de contre-expertise par d'autres historiens passant après dans les mêmes archives !

[57' 54'']

Julien Théry : C'est ça. C'est une histoire sans pluralisme finalement.

[57' 55'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Il y a là un problème de contrôle démocratique évident ! Et donc, quelle que soit la bonne volonté de la commission, je veux dire, le soupçon sera là et [inaudible]. Et un soupçon qui, qu'on le veuille ou non, sera extrêmement justifié. Il est là le vrai problème ! Et donc, loin de..., finalement, de purger cette question du rôle de la France...

[58' 14'']

Julien Théry : De crever l'abcès.

[58' 15'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Eh bien, je crains qu'au contraire, la controverse rebondisse et que les choses reculent au lieu d'avancer.

[58' 23'']

Hélène Dumas : Et surtout, peut-être, si on peut ajouter un mot, ce n'est pas tant un problème de connaissance du rôle exact joué par notre pays entre 1990 et 1994. Et je..., on le connaît, on le sait ! La France a soutenu les..., le régime qui massacrait ses propres citoyens et les discriminait entre 1990 et 94, et ensuite soutenu et même formé au sein de l'ambassade de France un gouvernement intérimaire qui a commis le génocide. Et dans le même temps, cette même France, au Rwanda, qui abandonnait les employés tutsi de la coopération française. Et ses propres ressortissants, comme je connais un cas. On le sait ! Tout ça est connu. Il y a effectivement – Stéphane Audoin-Rouzeau le rappelait – des journalistes qui ont fait un travail remarquable sur cette question. Il y a des livres qui sont également..., qui ont été publiés sur cette question. Il y a presque plus de livres [sourire] sur le rôle de la France au Rwanda que sur le génocide lui-même. C'est un problème, non pas de connaissance, mais de reconnaissance qui se pose, de reconnaissance politique. Voilà !

[59' 32'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Oui, je crois qu'Hélène Dumas a tout à fait raison. La question n'est pas de..., on ne saurait rien et on apprendrait tout, non ! Tout est sur la table. On sait énormément de choses. Il y a..., le déni est très important mais on sait énormément de choses. La question c'est qu'on ne sait pas tout, il y a des problèmes d'interprétation, de degrés, on n'a pas accès à toute la complexité des choses. Mais il est bien évident que, de ce point de vue, ce qu'on peut savoir du rôle de la France est aujourd'hui, effectivement, très largement déblayé. Très largement déblayé.

[01 h 00' 00'']

Julien Théry : Donc finalement, la question c'est : dans quelle mesure est-ce que l'institution d'Etat peut revenir sur elle-même, prendre le risque, finalement, d'exposer les conditions dans lesquelles elle a agi, les choix qu'elle a fait, éventuellement les mauvais choix et les responsabilités qui sont les siennes ?

[01 h 00' 20'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Ah, vous savez, pour l'Algérie – vous avez reçu ici, je crois, Raphaëlle Branche – pour l'Algérie, on a su pour la torture, pour les corvées de bois... On savait ! On savait pendant ! Et Dieu sait si, là aussi, les journalistes ont fait un travail utile – un certain nombre d'entre

eux en tout cas. On savait, on savait pendant, on savait après ! Mais c'est seulement, finalement, depuis, disons, les années, je dirais 2012 – 50 ans après –, que toutes les barrières sont tombées et qu'une reconnaissance complète a eu lieu. Prenons le cas de Maurice Audin : le communiqué présidentiel de septembre 2018, absolument remarquable, qui a été littéralement écrit par une grande historienne de la guerre d'Algérie. Eh bien, tout le monde savait depuis très longtemps, depuis le travail de Vidal-Naquet, depuis d'autres, que Maurice Audin avait été assassiné par les paras d'Aussaresses ! Tout le monde le savait très bien ! Et pourtant, aucun procès n'a abouti et le déni restait présent. Jusqu'au moment où Aussaresses lui-même a dit que c'était ses paras qui avaient assassiné Maurice Audin [sourire]. Et finalement, voilà, en 2018 – si longtemps après ! –, un communiqué remarquable du président de la République dit le vrai. Il a été suivi par une visite à la veuve qui s'est d'ailleurs..., la veuve de Maurice Audin qui s'est éteinte peu de temps [inaudible]. Finalement, la vérité, eh bien, a fini par sortir du tunnel. Mais à dire vrai, tout le monde la connaissait. Eh bien, c'est pareil pour le Rwanda.

[01 h 01' 43'']

Julien Théry : Oui. L'enjeu, ce n'est pas la vérité elle-même, c'est le rapport des institutions d'Etat à...

[01 h 01' 47'']

Hélène Dumas : A la vérité.

[01 h 01' 48'']

Julien Théry : A cette vérité, et la vérité de leur propre action.

[01 h 01' 50'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Et la reconnaissance par la société dans son ensemble de cette vérité qui est importante mais – comme le disait très justement Hélène Dumas – qui n'est pas le problème essentiel. Le problème essentiel, ce n'est pas le rôle de la France au Rwanda, c'est un problème qui concerne les Français, effectivement, notre société et la vérité qu'elle se doit-elle à elle-même. Mais le problème essentiel, c'est le génocide lui-même ! C'est ce massacre inouï, incroyable, dans des formes terrorisantes qui sont... Ce génocide est une forme – notamment parce qu'il..., une de ses composantes essentielles qu'est la violence des voisins –, ce génocide est un avertissement pour nos sociétés, pour toutes les sociétés humaines du début du XXI^{ème} siècle. Sur le rôle de la France au Rwanda, si le travail était bien fait, on n'en reparlerait plus après quelques années d'investigations. En revanche, le génocide lui-même, dans ses mécanismes profonds, dans ses interprétations, je suis prêt à parier que dans un siècle on en parlera encore.

[01 h 02' 45'']

Julien Théry : Merci beaucoup, Stéphane Audoin-Rouzeau, Hélène Dumas, d'avoir été avec nous.

[01 h 02' 47'']

Stéphane Audoin-Rouzeau : Merci. Merci pour votre invitation.

[01 h 02' 48'']

Hélène Dumas : Merci.

[Fin de la transcription à 01 h 02' 49'']